

**DATE DE CONVOCATION:** 2 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **six janvier** à neuf trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaient présents : Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur Yvan MORIN, Madame Nathalie LEVETEAU, Monsieur Francis DURAND, Monsieur Philippe BONNEAU, Madame Florence MAZÉ, Monsieur Laurent LIDOUREN, Madame Ghislaine COURTÉ, Monsieur Jean-Pierre PORCHER, Madame Corinne MOUSSY.

Etait absent excusé: Monsieur Xavier EVEN

Madame Nathalie LEVETEAU est élue secrétaire

**Ordre du jour :**

1. Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)
2. Demande de subventions 2024 : DETR / DESIL et FDI
3. Renouvellement du contrat Segilog
4. Organisation de la cérémonie des vœux
5. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu des décisions du Maire**

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°25/2023 : les travaux complémentaires d'isolation par la modification des fenêtres et des portes ainsi que l'isolation supplémentaire sur le toit de la Salle des Associations confiés à la Société SECMI sise Etampes (91) 26 avenue des Grenots d'un montant de 14 990,00 € HT
- Décision n°26/2023 : la construction d'un auvent au cimetière confiée à la Société MAISON ET CLOTURE sise Boissy-sous-Saint-Yon (91) 7 chemin de la Ferté d'un montant de 10 372,50 € HT

## DELIBERATIONS

### DELIBERATION N° 2401/001 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DES VOIRIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal approuve le projet des travaux de la **réfection des voiries communales** :

- Rue des Ouches **phase 2** (entre le 6 et le 8 rue des Ouches)
- Rue du Gault **Phase 2** (entre la mairie et le carrefour des chemins communaux)

Monsieur le Maire présente à cet effet les devis suivants :

- **devis estimatif** n° Doc 747739 de la société Colas du 5 janvier 2024 d'un montant de 76 255,57 € HT

Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du **FDI 2024** : (Amélioration, accessibilité et sécurisation des réseaux (Voirie – assainissement) pour cette réalisation.

Le plan de financement HT de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDI (50%)	38 127,00 €
- Emprunt	:
- Autofinancement	: 38 128,57 €
	<hr/>
	76 255,57 €

Ces travaux commenceront, au 1<sup>er</sup> semestre 2024, après l'accord d'attribution des subventions.

Ils s'étaleront sur une durée de 3 mois.

### DELIBERATION N° 2401/002 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION D'UN ENSEMBLE DE DEUX GRANGES SITUÉES A L'ENTRÉE DU VILLAGE POUR LA CREATION D'UNE SALLE MULTI ACTIVITES POLYVALENTE ET L'EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Dans le cadre de la conservation du patrimoine communal remarquable, le Conseil Municipal a acquis deux granges attenantes aux ateliers municipaux qui sont situées à l'entrée du village côté sud (route en direction de Oysonville/Vierville) ;

Les travaux consistent à la réfection de la charpente, de la toiture et du piochement et du rejointement d'enduit en chaux sur l'ensemble de la maçonnerie de meulière extérieure afin de redonner aux granges leur aspect agricole authentique beauceron.

A l'intérieur, des dalles béton seront réalisées ainsi qu'une isolation thermique afin de pouvoir utiliser une partie de ces granges en ateliers communaux et en salle multi activités polyvalente afin d'accueillir des cours de gym, de baby gym, de danse, de yoga et des réunions.....

Il rappelle la délibération n° 2212/051 du 6 décembre 2022 demandant une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, de l'Etat, du Conseil Régional Centre Val de Loire ainsi que de Territoire d'Energie.

Seule une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, d'un montant de 129 088 € au titre du plan patrimoine a été octroyée à la commune.

Monsieur le Maire présente à cet effet le devis suivant :

- **Approche financière** du cabinet Asselin économistes d'un montant de 1 030 830,00 € HT et 81 800 € HT d'honoraires réparti comme suit :
  - pour la part salle multi activités polyvalente : 340 841 € HT de travaux et 27 300 € d'honoraires
  - pour la part isolation de l'ensemble (salle multi activités polyvalente et extension des ateliers communaux) est estimée à 151 094,00 € HT

Il sollicite à cet effet une subvention

- du Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du **FDI 2024** (renforcer la présence, l'accessibilité et l'efficacité énergétique des services publics de proximité) pour la partie salle multi activités polyvalente
- une subvention de l'Etat au titre du **DSIL 2024** : Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables pour la partie isolation
- une subvention de l'Etat au titre du **DETR 2024** : construction, rénovation d'une mairie, d'une salle polyvalente, d'une STEP... pour la partie salle multi activités polyvalente
- une subvention du Conseil Régional au titre du CRST pour la partie isolation
- une subvention d'Energie Eure-et-Loir pour la partie isolation

Un audit thermique et énergétique a été réalisé par un bureau d'études.

Le plan de financement HT de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département Plan Patrimoine attribuée	129 088,00 €
- Subvention Département FDI	
sur part salle multi activités polyvalente	30 000,00 €
- Subvention DSIL sur part isolation	45 328,00 €
- Subvention DETRL sur part multi activités polyvalent	73 628,00 €
- Energie Eure et Loir (35 % sur maxi 50 000€)	17 500,00 €
- Conseil Régional sur part isolation	45 328,00 €
- Emprunt :	600 000,00 €
- Autofinancement :	89 958,00 €
	<hr/>
	1 030 830, 00€

Ces travaux commenceront, au 2<sup>ème</sup> semestre 2024, après l'accord d'attribution des subventions.

Ils s'étaleront sur une durée de 12 mois.

### **DELIBERATION N° 2401/003 : RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG – BERGER-LEVRAULT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin du contrat informatique avec SEGILOG.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de la Sté SEGILOG BERGER-LEVRAULT

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de renouveler le contrat avec la Société SEGILOG BERGER-LEVRAULT pour une durée de 3 ans, pour un montant annuel de 1 759,50 € HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services.

### **DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION**

#### **Organisation de la cérémonie des vœux 2024**

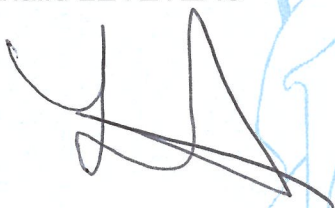
Madame LEVETEAU rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 12 janvier 2024. Un pont sur l'organisation est fait.

#### **Questions diverses**

- Madame MAZÉ signale que la route de la Haute Epine est dégradée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le secrétaire de séance  
Nathalie LEVETEAU



Le Maire,  
Laurent CLEMENTONI

